

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 30 JUIN 2021**

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Trente Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 24 juin, s'est réuni au Centre Culturel de Sarlat en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Claudine MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Madame Julie NEGREVERGNE à Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Toufik BENCHENA à Madame Véronique LIVOIR, Madame Carole DELBOS à Monsieur Jean-Jacques de PERETTI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier THOMAS.

2021-65 RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES SERVICES – VILLE DE SARLAT

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 des services de la ville de Sarlat.

2021-66 COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR – MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE MOBILITE

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes pour qu'elle se dote de la compétence mobilité pour son territoire ;

RAPPELLE que la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir ne demande pas, à la région, le transfert des services existants ;

DIT que les conditions de délégation du transport scolaire à la commune de Sarlat seront précisées dans une délibération à venir ;

DIT que le transfert de compétence prendra effet au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

2021-67 ORGANISATION DE LA COMPETENCE MOBILITE ET CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE CCSPN - VILLE DE SARLAT

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le dispositif présenté portant évolution de l'organisation de l'exercice de la compétence mobilité;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire avec la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021-68 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

APPROUVE les suppressions des postes suivants :

- ↳ Suppression d'1 poste d'Educateur des APS de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet
- ↳ Suppression de 1 poste d'Adjoint Technique, catégorie C, à temps complet au 1^{er} juin 2021
- ↳ Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique, catégorie C, à temps non complet, à 19H45 minutes hebdomadaire
- ↳ Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique, catégorie C, à temps non complet, à 10H00 hebdomadaire

AUTORISE la modification du tableau des effectifs.

2021-69 PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET/OU SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ et Monsieur Luis FERREYRA) :

DECIDE la création des postes d'agents contractuels suivants :

- Police municipale : 2 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.
- Pôle technique :
 - 4 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'adjoint polyvalent au sein du service bâtiments, évènementiels et mécanique.
 - 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de couvreur maçon

- 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de coordonnateur conduite d'opération et de maintenance au sein du service bâtiments, évènementiels et mécanique
- 3 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'adjoint polyvalent au sein du service équipements et développement sportif
- 2 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur au sein de la piscine municipale
- 3 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'adjoint polyvalent au sein du service espaces verts et fauchage
- 4 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'entretien au sein du service propreté urbaine
- Pôle administration générale, culture et médiation :
- 2 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'agent de surveillance des expositions au sein du service vie associative, évènementiels, secrétariat d'élus
- 4 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des locaux au sein du service entretien
- 2 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de liftier conférencier au sein du service sécurité, ascenseur panoramique
- 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de manager de commerce au sein du service administration générale
- Pôle éducation : 2 emplois non permanents à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'aide cuisinier au sein du service restauration scolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif.

2021-70 PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer au tableau des effectifs un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, à temps complet (35 heures), pour être pourvu à compter du 6 septembre 2021 ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021-71 PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer au tableau des effectifs un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie C, à temps complet (35 heures), pour exercer les fonctions de chargé(e) de communication et du rayonnement des actions culturelles; pour être pourvu à compter du 7 septembre 2021.

PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le Conseil Municipal dit qu'il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 compte tenu des besoins du service et de la nature très spécialisée des fonctions à assumer en matière de communication et de rayonnement des actions culturelles de la collectivité. Le contrat sera alors conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

APPROUVE que la rémunération du poste soit calculée par référence à l'indice brut 499 du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C3) ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021-72 PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES PERMANENTS AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer au tableau des effectifs un emploi permanent au grade de rédacteur territorial, relevant de la catégorie B, à temps complet (35 heures), et un au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, à temps complet (35 heures), pour être pourvus à compter du 6 septembre 2021.

PRECISE que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le Conseil Municipal dit qu'ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 compte tenu des besoins du service et de la nature très spécialisée des fonctions à assumer au sein de la collectivité. Le contrat sera alors conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

APPROUVE que la rémunération des postes soit calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le treizième échelon du grade lorsqu'il existe ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021-73 PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE PERMANENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL ET D'AGENT DE MAITRISE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer au tableau des effectifs un emploi permanent au grade de technicien, relevant de la catégorie B, à temps complet (35 heures), et un au grade d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, à temps complet (35 heures), pour être pourvus à compter du 6 septembre 2021 ;

PRECISE que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le Conseil Municipal dit qu'ils pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 compte tenu des besoins du service et de la nature très spécialisée des fonctions à assumer au sein de la collectivité. Le contrat sera alors conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

APPROUVE que la rémunération des postes soit calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris entre le premier et le dernier échelon des grades concernés ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021-74 PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'abrogation des délibérations existantes au 1^{er} juillet 2021 ainsi que l'institution du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale tel que proposé ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- Le versement mensuel de l'indemnité spéciale de fonctions (ISF) comme suit :

Fonctions	Catégorie statutaire	Grade	Ind.Police/mois
			Taux
Responsable Police municipale	C	Brigadier-chef principal	20%
Adjoint au responsable Police municipale	C	Brigadier-chef principal	20%
Policier municipal	C	Brigadier-chef principal	16%

- Le versement mensuel de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) comme suit :

Grade	Catégorie statutaire	Montant moyen annuel (barème au 01/02/2017)	Coefficient multiplicateur maximal proposé (entre 0 et 8)
Brigadier-chef principal	C	495,93€	4,5

DECIDE que les présentes dispositions sont applicables aux agents titulaires et stagiaires de la filière Police Municipale ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021-75 PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DE L’ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE : CONVENTION D’OBJECTIFS AVEC L’AOSPC

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

APPROUVE la convention présentée définissant les engagements réciproques de la ville de Sarlat et de l’Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal dans la mise en œuvre de la politique sociale en direction des agents pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
DECIDE l’octroi d’une subvention de 58 240 € pour l’année 2021 ;
DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants.

2021-76 RECRUTEMENT MANAGER DE COMMERCE – FINANCEMENT BANQUE DES TERRITOIRES

Rapporteur : M. NAJEM

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

APPROUVE la création d’un poste de manager de commerce ;
SOLLICITE l’aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document indispensable à la concrétisation de la présente décision.

2021-77 INSTALLATION D’UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION AVENUE GAMBETTA, BOULEVARD HENRI ARLET, RUE JEAN JOSEPH ESCANDE ET PARKING DE LA GRANDE RIGAUDIE

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : Monsieur François COQ et Monsieur Luis FERREYRA) :

APPROUVE le projet d’installation du dispositif de vidéoprotection ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2021-78 STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET - 1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

DECIDE de fixer le barème tarifaire de paiement immédiat comme indiqué à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- Une heure gratuite pour tous les usagers
- Stationnement gratuit entre 12h00-14h00 (excepté rue de la République et Minipark)
- Stationnement payant toute l’année Place de la Grande Rigaudie (Minipark) et rue de la République, les autres zones sont payantes du 01/03 au 31/10

- Tarif préférentiel pour les résidents (élargissement de la zone jusqu'à la place Pasteur) et pour les artisans
- Stationnement payant dimanches et jours fériés du 15 juin au 15 septembre
- Fusion des zones orange 1 et 2 en une seule zone orange unique
- Stationnement - Barème Tarifaire de Paiement Immédiat :

ZONE VERTE : payante toute l'année (9h à 19h) Rue de la République	
TARIFS	DUREE
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
1,60 €	0H30
2,20 €	1H00
15 €	1H15
30 €	1H30

ZONE ORANGE : payante du 01/03 au 31/10 (9h à 12h et 14h à 19h) Avenue Gambetta + ceinture Secteur Sauvegardé	
TARIFS	DUREE
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
2,20 €	1H00
3,20 €	1H30
4,20 €	2H00
6,20 €	3H00
15€	3H15
30€	3H30

ZONE JAUNE : payante du 15/06 au 15/09 (9h à 12h et 14h à 19h) Secteur avenue Général de Gaulle	
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
DUREE	TARIFS
4H00	5 €
7H00	7 €
7H30	15 €
8H00	30 €

CAMPING-CARS : payante toute l'année	
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
DUREE	TARIFS
23H30	10 €
24H00	30 €
2,00 € 100 litres d'eau	
2,00 € 1h00 d'électricité (230 V)	

- Stationnement - Tarifs résidents et artisans :

RESIDENTS	
FORFAIT	TARIFS
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
Journalier	1 €
Mensuel (30 jours consécutifs)	30 €
Trimestriel (90 jours consécutifs)	90 €
ARTISANS	
FORFAIT	TARIFS
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
Journalier	5 €

**2021-79 TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – STATIONNEMENT
PARKING DE LA GRANDE RIGAUDIE**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET – 1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

DECIDE de fixer les tarifs des droits de stationnement sur le parking de la Grande Rigaudie conformément au tableau ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Tarifs du parking de la Grande Rigaudie
(Payant de 9h à 22h, toute l'année)

→ *Tout ¼ d'heure commencé est dû*

→ *Les bornes de paiements **ne rendent pas la monnaie.***

DUREES	TARIFS	DUREES	TARIFS
0-1h00	Gratuit	6h30-6h45	9.20 €
1h00-1h15	3.20 €	6h45-7h00	9.50 €
1h15-1h30	3.70 €	7h00-7h15	9.70 €
1h30-1h45	4.20 €	7h15-7h30	10.00 €
1h45-2h00	4.70 €	7h30-7h45	10.20 €
2h00-2h15	5.20 €	7h45-8h00	10.50 €
2h15-2h30	5.50 €	8h00-8h15	10.70 €
2h30-2h45	5.70 €	8h15-8h30	11.00 €
2h45-3h00	5.80 €	8h30-8h45	11.20 €
3h00-3h15	5.90 €	8h45-9h00	11.50 €
3h15-3h30	6.20 €	9h00-9h15	11.70 €
3h30-3h45	6.40 €	9h15-9h30	12.00 €
3h45-4h00	6.60 €	9h30-9h45	12.20 €
4h00-4h15	6.80 €	9h45-10h00	12.70 €
4h15-4h30	7.00 €	10h00-10h15	13.20 €
4h30-4h45	7.20 €	10h15-10h30	13.50 €
4h45-5h00	7.50 €	10h30-10h45	13.70 €
5h00-5h15	7.70 €	10h45-11h00	14.00 €
5h15-5h30	8.00 €	11h00-11h15	14.20 €
5h30-5h45	8.20 €	11h15-11h30	14.50 €
5h45-6h00	8.50 €	11h30-11h45	14.70 €
6h00-6h15	8.70 €	11h45-12h00	15.00 €
6h15-6h30	9.00 €	13h00	15.20 €

2021-80 **BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions ci-dessous et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – Article 6574		
Fonctions	Associations	Montant
020	Amicale Laïque de Sarlat	3 000 €
020	La Pelle aux Idées	1 000 €
TOTAL		4 000 €
025	Association de Soins Palliatifs - ASP Corrèze	150 €
025	Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250 €
025	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie	100 €

025	Amicale du Sablou	200 €
025	Association Les Acacias	200 €
025	Association Pirate	1 500 €
025	Atelier Couture (AL)	500 €
025	Radioamateurs (AL)	100 €
025	Association Moyenâgeux	100 €
TOTAL		3 100 €
211	Coopérative Scolaire de l'Ecole du Pignol-Voyages scolaires 82 élèves X 20€	1 640 €
211	Coopérative Scolaire de l'Ecole Les Chênes Verts-Voyages scolaires 67 élèves X 20€	1 340 €
TOTAL		2 980 €
212	Amicale Laïque de La Canéda-Voyages scolaires 118 élèves X 20 €	2 360 €
212	Amicale Laïque de Temniac-Voyages scolaires 145 élèves X 20 €	2 900 €
212	Coopérative Scolaire de l'Ecole Ferdinand Buisson-Voyages scolaires 125 élèves X 20 €	2 500 €
212	Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry-Voyages scolaires 87 élèves X 20€	1 740 €
212	PARI	3 000 €
TOTAL		12 500 €
255	Amicale Laïque de La Canéda	250 €
255	Amicale Laïque de Temniac	250 €
255	Coopérative Scolaire de l'Ecole du Pignol	250 €
255	Coopérative Scolaire de l'Ecole Ferdinand Buisson	250 €
255	Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry	250 €
255	Coopérative Scolaire de l'Ecole Les Chênes Verts	250 €
TOTAL		1 500 €
30	Artémuse	100 €
30	De Vive Voix	200 €
30	Ensemble Vocal de Sarlat	300 €
30	Donna Cori	150 €
30	Musique en Sarladais	1 000 €
30	Piano Pluriel	400 €
30	Union Philharmonique	1 200 €
30	J'aime le Violon	400 €
30	Les Amis du Cinéma	200 €
30	Animation et Promotion des Musées	500 €
30	Atelier Sarladais de Culture Occitane	500 €
30	Société d'Art et d'Histoire	200 €
30	Autrefois Les Motards	100 €
30	Photo Club Sarladais	1 500 €
TOTAL		6 750 €
Fonctions	Association	Montant
312	Atelier Arts Plastiques (AL)	500 €
312	ZA-Gorodka	500 €
312	Les Amis de Gorodka	250 €
TOTAL		1 250 €
313	Compagnie CAPIA	300 €
313	Compagnie Keruzha	300 €

313	Les Amis du Brigadier	1 000 €
313	Maison des Arts et de la Scène	1 100 €
TOTAL		2 700 €
33	Festival des Jeux du Théâtre	20 000 €
33	Musique et Histoire en Montignacois	1 000 €
33	Université du Temps Libre	600 €
33	Société Internationale Amis de La Boétie	200 €
TOTAL		21 800 €
40	Tennis Club Sarladais	1 800 €
40	Périgord Noir Athlétisme Sarlat	2 200 €
40	Sarlat Handball Périgord Noir	3 000 €
40	Union Sarlat Natation 24	3 500 €
40	Judo Jujitsu Sarladais	4 000 €
40	Périgord Noir Sarlat Basket	2 000 €
40	Volley Ball Sarladais	1 200 €
40	Association Sportive Portugaise de Sarlat	1 200 €
40	Badminton Club du Sarladais	500 €
40	Sarlat Olympic Club - Gym Sportive	400 €
40	Amicale Laïque - Escrime	1 000 €
40	Association des Tireurs Sarladais	500 €
40	Sarlat Tir Périgord Noir	500 €
40	Tennis de Table Sarladais	400 €
40	Samouraï Karaté Sarlat	600 €
40	Le Soleil Levant	500 €
40	Loubéjac Sport et Loisirs	200 €
40	Acti Gym Sarlat	300 €
40	Cyclo Sarladais	200 €
40	Union Cycliste Sarladaise	300 €
40	Amicale Laïque - Avenir Cycliste	300 €
40	Club Subaquatique du Périgord Noir	250 €
40	Pétanque Sarladaise	400 €
40	Attitude	200 €
40	Sarlat Aïkido Club	100 €
40	Sarlat Wa-Jutsu	150 €
40	Association La Mouchette	200 €
40	Sarlat K Danse	200 €
40	Pazapa Ecole de Danse	300 €
40	Association Gymnastique Volontaire Sarladaise	300 €
Fonctions	Association	Montant
40	Club Mouche Sarladais	100 €
40	Fit 4 You 24	400 €
40	Sarlat Line Dance	200 €
40	Sarlat Boxing Club	300 €
TOTAL		27 700 €
511	Amicale pour le don de sang bénévole du Sarladais	150 €

511	Comité de Défense de l'Hôpital	200 €
TOTAL		350 €
523	Association GEM la Liberté	500 €
523	A.D.E.P.A.P.E. 24	200 €
523	Comité de la Dordogne de la Ligue contre le Cancer	200 €
523	Association de Soutien et de Développement de l'Action Socioculturelle et Sportive	200 €
523	Association Française des Sclérosés en Plaques	100 €
TOTAL		1 200 €
62	Association Entr'Aide Mamans	400 €
TOTAL		400 €
63	Service d'Accompagnement des Familles en Difficultés	200 €
63	Union Départementale des Associations Familiales	200 €
TOTAL		400 €
TOTAL GENERAL		86 630 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT – Article 6745			
Fonction	Association	Objet	Montant
020	La Pelle aux Idées	Espace de vie sociale	5 000 €
025	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc & Tunisie	Achat de drapeaux	250 €
025	Association Les Acacias	Jardin partagé en permaculture	500 €
40	Club Athlétique Sarlat Périgord Noir	Mise à dispo de personnel	9 859 €
40	Football Club Sarlat-Marcillac Périgord Noir	Mise à dispo de personnel	4 999 €
40	Périgord Noir Athlétisme Sarlat	Mise à dispo de personnel	3 959 €
40	Sarlat Handball Périgord Noir	Mise à dispo de personnel	1 685 €
40	Judo Jujitsu Sarladais	Participation éducateur sportif	2 000 €
40	Badminton Club du Sarladais	Mise à dispo de personnel	469 €
40	Sarlat Olympic Club - Gym Sportive	Mise à dispo de personnel	1 204 €
40	Union Sarlat Natation 24	Pass' Sport Club	20 €
TOTAL			29 945 €

2021-81 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Ce projet est supprimé en séance.

2021-82 PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DE FRAIS D'OBSEQUES

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de régler, à titre exceptionnel, le montant des frais d'inhumation de Madame BOUET Reine qui s'élèvent à 1 945 € directement auprès des pompes funèbres Garrigou Daniel SARL.

2021-83 OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONCTIONNEMENT

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur François COQ – 1 contre : Monsieur Luis FERREYRA) :

DECIDE l'octroi d'une subvention de 66 675 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'Ecole Sainte Croix ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ;
DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2021.

2021-84 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - CLUB ATHLETIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR

[Rapporteur : Mme BOUYSSOU](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

APPROUVE le projet de convention avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir ;
DECIDE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2021-85 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC

[Rapporteur : Mme BOUYSSOU](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec le Football Club Sarlat Marcillac ;
DECIDE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2021-86 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FESTIVAL DU FILM DE SARLAT

[Rapporteur : M. PINTA-TOURRET](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec le Festival du Film de Sarlat ;
DECIDE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 26 600 € et une subvention à titre exceptionnel de 9.000 € au Festival du Film de Sarlat ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2021-87 ADMISSION DE TITRES DE RECETTE EN NON VALEUR**Rapporteur : Mme VALETTE**

Le Conseil Municipal, à la majorité, (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

DECIDE d'admettre en non valeur les titres présentés ci-dessous :

Année	N° du titre	Objet	Montant
2012	T-1713	Occupation Domaine Public – Terrasses	943.44 €
2014	T-3014	Occupation Domaine Public – Terrasses	174.73 €
2014	T-3170 R-109 A-173	Restauration scolaire	17.00 €
2014	T-3427 R-3427 A-174	Restauration scolaire	9.00 €
2014	T-3507 R-3507 A-176	Restauration scolaire	14.00 €
2014	T-3678 R-3678 A-177	Restauration scolaire	8.00 €
2014	T-3506 R-3162 A-37	Taxe locale sur la publicité extérieure	201.89 €
2015	T-179 R-179 A-175	Restauration scolaire	7.00 €
2015	T-291 R-291 A-179	Restauration scolaire	15.00 €
2015	T-35 R-35 A-174	Restauration scolaire	14.00 €
2015	T-434 R-434 A-180	Restauration scolaire	9.00 €
2015	T-1058	Location de matériel	180.00 €
2016	T-1058 R-1058 A-9	Restauration scolaire	40.80 €
2016	T-1059 R-1059 A-8	Restauration scolaire	4.80 €
2016	T-883 R-883 A-9	Restauration scolaire	33.60 €
2016	T-993	Accueil périscolaire	14,60 €
2016	T-1517 R-1517 A-281	Restauration scolaire	10.80 €
2016	T-1754	Restauration scolaire	6.00 €
2017	T-1235 R-1235 A-63	Restauration scolaire	18.00 €
2017	T-1353 R-1353 A-63	Restauration scolaire	13.20 €
2017	T-989 R-989 A-80	Restauration scolaire	4.00 €
2017	T-991 R-991 A-64	Accueil périscolaire	1.55 €
2017	T-469 R-469 A-137	Restauration scolaire	10.40 €
2017	T-619 R-619 A-135	Restauration scolaire	7.20 €
2017	T-253	Occupation domaine public	36.00 €
2017	T-732	Location de matériel	305.00 €
2017	T-43	Accueil périscolaire	12.60 €
2017	T-469 R-469 A-205	Restauration scolaire	1.20 €
2017	T-619 R-619 A-200	Restauration scolaire	14.40 €
2017	T-716 R-716 A-163	Restauration scolaire	2.40 €
2017	T-1114 R-1114 A-73	Centre de loisirs du Ratz-Haut	14.00 €
2017	T-619 R-619 A-311	Restauration scolie	20.00 €
2018	T-521	Taxes funéraires	150.00 €
2018	T-73 R-73 A-6	Multi-Accueil	18.01 €
2018	T-785 R-785 A-38	Centre de loisirs du Ratz-Haut	16.00 €
2018	T-231 R-231 A-100	Restauration scolaire	26.40 €
2018	T-686 R-686 A-99	Restauration scolaire	4.00 €
2018	T-301 R-301 A-46	Centre de loisirs du Ratz-Haut	8.00 €
2018	T-558 R-558 A-263	Restauration scolaire	4.00 €
2018	T-694 R-694 A-152	Centre de loisirs du Ratz-Haut	126.00 €
2018	T-785 R-785 A-147	Centre de loisirs du Ratz-Haut	24.00 €
TOTAL			2 540.02 €

DIT que les crédits inscrits au compte 6541 au Budget Primitif 2021 sont suffisants à ces dépenses ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2021-88 CREANCES ETEINTES
Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité, (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

DECIDE d'annuler les titres ci-dessous :

Année	N° du titre	Objet	Montant
2015	T-1686	Occupation domaine public-Terrasses	191,40 €
2016	T-1235 R-1235 A-2	Occupation domaine public-Terrasses	183,00 €
2016	T-1362 R-1362 A-2	Occupation domaine public-Terrasses	183,00 €
2016	T-929 R-929 A-2	Occupation domaine public-Terrasses	183,00 €
2017	T-1367	Occupation domaine public-Terrasses	72,00 €
2014	T-3012	Occupation domaine public-Terrasses	743,60 €
2014	T-3296	Occupation domaine public-Terrasses	836,00 €
2015	T-1523	Occupation domaine public-Terrasses	1 320,00 €
2015	T-1675	Occupation domaine public-Terrasses	1 320,00 €
2017	T-1114 R-1114 A-58	Centre de loisirs du Ratz-Haut	42,00 €
2017	T-1204 R-1204 A-47	Centre de loisirs du Ratz-Haut	42,00 €
2017	T-725 R-725 A-91	Centre de loisirs du Ratz-Haut	108,24 €
2017	T-839 R-839 A-96	Centre de loisirs du Ratz-Haut	96,40 €
2018	T-1013 R-1013 A-66	Centre de loisirs du Ratz-Haut	135,00 €
2018	T-785 R-785 A-98	Centre de loisirs du Ratz-Haut	157,00 €
2018	T-874 R-874 A-43	Centre de loisirs du Ratz-Haut	56,00 €
2018	T-185 R-185 A-55	Centre de loisirs du Ratz-Haut	80,00 €
2018	T-301 R-301 A-60	Centre de loisirs du Ratz-Haut	83,00 €
2018	T-694 R-694 A-103	Centre de loisirs du Ratz-Haut	389,00 €
2016	T-1842 R-1842 A-59	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1 086,30 €
2019	T-973-R-973 A-73	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	218,79 €
2020	T-973-R-973-A-71	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	109,40 €
2018	T-8789-R-879-A-29	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	192,78 €
2019	T-973-R-973-A-27	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	192,78 €
2020	T-973-R-973-A-26	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	96,39 €
TOTAL			8 117,08 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2021 ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2021-89 CINEMA REX - CONCOURS EXCEPTIONNEL LOI SUEUR – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT
Rapporteur : M. NAJEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'objectifs et de partenariat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes inhérents à sa concrétisation ;
DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2021 et 2022.

2021-90 RESTAURATION DES MENUISERIES DE L'ANCIEN EVECHE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2021 ;

VALIDE le plan de financement :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
- Travaux tranche 2 Façade place du Peyrou Classée Monument historique	60 174.03 €	Subvention D.R.A.C :	
		- Tranche 2 Monument classé 45% (<i>dépense subventionnable, montant arrondi 60 000 €</i>)	27 000.00 €
- Travaux tranche 3 Autres façades de l'Ancien Eveché Inscrites à l'Inventaire Supplémentaire de Monuments Historiques	92 349.81 €	- Tranche 3 Monument inscrit 20% (<i>dépense subventionnable, montant arrondi 92 000 €</i>)	18 400.00 €
		TOTAL Subvention DRAC	45 400.00 €
		Subvention Région Nouvelle Aquitaine :	
		- Tranche 2 Monument classé 15% (<i>dépense subventionnable 60 174.03 €</i>)	9 026.10 €
		- Tranche 3 Monument inscrit 30% (<i>dépense subventionnable 92 349.81 €</i>)	27 704.94 €
		TOTAL Subvention Région Nouvelle Aquitaine	36 730.94 €
		Subvention Conseil Départemental (<i>Pour la part des travaux énumérés ci- dessus</i>)	18 469.96 €
		Autofinancement	51 922.94 €
TOTAL	152 523.84 €	TOTAL	152 523.84 €

DEMANDE la subvention de 45 400 € attribuée par l'État auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

2021-91 FINANCEMENT PARTICIPATIF DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ANCIEN EVECHE - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LA SOCIETE DARTAGNANS

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à la majorité, (1 abstention : Monsieur Luis FERREYRA) :

APPROUVE la convention de mandat susvisée, établie entre la ville de Sarlat et Dartagnans, pour le lancement d'une campagne de financement participatif concernant les travaux de l'ancien évêché ;

AUTORISE Monsieur le Maire de Sarlat, ou son représentant par délégation, à signer la convention.

2021-92 ANIMATION DU PATRIMOINE - RESIDENCES DE L'ART 2021-2022 : CONVENTION AVEC L'AGENCE CULTURELLE DORDOGNE PERIGORD

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de s'engager dans le dispositif Résidence de l'Art en Dordogne ;

APPROUVE la convention ;

DIT que les crédits seront votés au budget primitif.

2021-93 ANIMATION DU PATRIMOINE - RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'engagement de la ville de Sarlat dans la procédure de renouvellement de la convention ville d'Art et d'Histoire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-94 « AUGIERAS, CINQUANTE ANS APRES » - CONVENTION AUTOUR DE L'OFFICE CULTUREL DE DOMME

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la participation de la ville de Sarlat dans les manifestations d'hommage à François Augieras pour le cinquantenaire de sa disparition ;

APPROUVE la convention de partenariat et cession de droits ci-annexée ;

DIT que les crédits seront votés au Budget Primitif.

2021-95 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE P.A.R.I.

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les interventions d'agents municipaux au bénéfice du P.A.R.I. tout au long de l'année scolaire ;

APPROUVE les termes de l'avenant de la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention ;
 DONNE son accord pour la facturation de ces interventions chaque trimestre ;
 DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle du montant correspondant à la facturation.

2021-96 REMUNERATION D'HEURES EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE SARLAT-LA CANEDA

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'expérimentation en cours à l'école de La Canéda ;
 APPROUVE la mise en place d'une aide aux devoirs dans les écoles élémentaires publiques de la ville à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
 AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer l'aide aux devoirs ;
 EVALUE le temps nécessaire à cette activité accessoire à 8 heures par semaine ;
 APPROUVE la rémunération des enseignants sur la base d'une indemnité horaire correspond à leur grade ainsi qu'à la nature de l'activité conformément au barème présenté ci-dessous :

	Heures d'études surveillées
Instituteurs/directeurs d'école élémentaire	20,03 €
Professeurs des écoles de classe normale	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe	24,57 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 ;
 DECIDE que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales ainsi que l'augmentation du salaire minimum de croissance.

2021-97 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à la majorité, (5 abstentions : Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET) :

APPROUVE la tarification proposée et dit que celle-ci sera mise en application à partir de l'année scolaire 2021-2022 :

Tranche	1	2	3	4	5	6
Quotient Familial	0 à 300	301 à 600	601 à 800	801 à 1200	1201 à 1500	> à 1500
Tarif annuel	15 €	30 €	50 €	70 €	90 €	115 €
Demi-tarif	7,50 €	15 €	25 €	35 €	45 €	57,50 €

Mise en place d'un demi-tarif pour les cartes délivrées à partir du 1^{er} février et, sur présentation d'un justificatif, dans les conditions suivantes :

- Pour les parents d'élèves bénéficiaires du RSA
- En cas de garde alternée
- Sur demande exceptionnelle du CIAS
- Pour se rendre au P.A.R.I.

Dans la limite des places disponibles dans les cars, les élèves du collège et du lycée pourront emprunter les transports scolaires pour se rendre au sport après les cours en bénéficiant d'un demi-tarif.

Gratuité :

- Pour la délivrance d'une carte « doublon » aux élèves sarladais
- Sur demande exceptionnelle du CIAS
- Sur demande exceptionnelle de la Direction de l'éducation pour des situations temporaires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021-98 POLITIQUE IMMOBILIERE – VENTE DE TERRAIN RUE DE LA VIGNE

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de céder le terrain cadastré section BH n° 92 d'une superficie totale d'environ 86 m² se situe rue de la Vigne en contrebas de l'accès piétonnier au parking de Desmouret décrit pour un montant de 3.580 € ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur auprès du Notaire qu'il lui plaira de désigner ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer toutes pièces inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2021-99 EXTENSION DU CIMETIERE DE SARLAT- LA CANEDA

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'agrandissement du cimetière de Sarlat par l'annexion du terrain d'une surface de 2 121 m², et inscrit au plan cadastral sous le n°29 de la section EI ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021-100 EXTENSION DU CIMETIERE DE LA CANEDA

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'agrandissement du cimetière de La Canéda par l'annexion du terrain appartenant à la commune, d'une surface de 503 m², et inscrit au plan cadastral sous le n°251 de la section CX ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021-101 CIMETIERE DE SARLAT - PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. STIEVENARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de la procédure de reprise de 325 concessions au cimetière de Sarlat.

Le déroulement chronologique de la procédure est le suivant :

1^{ère} phase :

- Avis affiché à la mairie et à la porte du cimetière
- 1^{er} PV constatant l'état d'abandon
- Certificat d'affichage

A l'expiration du délai de 3 ans, 2^{ème} phase :

- Avis affiché à la mairie et à la porte du cimetière
- 2^{ème} PV constatant l'état d'abandon
- Certificat d'affichage
- Arrêté de reprise pour chaque concession
- Arrêté global affiché en mairie

La durée totale de la procédure est de 3 ans 8 mois et 21 jours.

2021-102 ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION DE RESEAU RUE LOUIS ARLET

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;

DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2021-103 ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION IMPASSE DES VIGNERONS

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;

DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;
MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2021-104 ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION ALLEE ALBERTO GIACOMETTI
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;
DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;
MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2021-105 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET GNV COORDONNEE PAR LE SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC)
Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires ;
MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement joint et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
DONNE MANDAT au Président du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse pour signer et notifier l'accord-cadre dont la commune sera partie prenante ;
DECIDE de s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue (s), l'accord-cadre dont la commune est partie prenante ;
DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre l'accord-cadre dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

COMMUNICATION

Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir : comptes rendus du Conseil Communautaire du 22 mars et du 12 avril 2021 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Décision du Maire – Bail Gendarmerie*
- *Décision du Maire – Contrat de prêt auprès de la Banque Postale*
- *Décision du Maire – Bail Banon local Jean Leclair*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.